

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 04/12/00
N° DE DEPOT : 20061
R.C.S. LYON : 398 384 198
N° DE GESTION: 94 B 02840

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
CCI CONSEILS COMPAGNIE FI
DUCIAIRE DE COMPTABILITE
2 BIS RUE TETE D OR
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

**CCI CONSEILS - COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE, DE
CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 9 936 100
Siège Social : 2 bis rue Tête d'Or 69006 LYON
398 384 198 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 29 septembre 2000

L'an deux mil,

Le 29 septembre,

A 11 heures 15,

Les membres du Conseil de surveillance de la société CCI CONSEILS - COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE, DE CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude TARGE
Monsieur Jean POLYCARPE

En conséquence, le conseil réunissant la présence de la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués ; Mesdames Carole DELECROIX et Nadine CLEMENT sont présentes.

Assistent également à la séance, plus de la moitié des membres du Directoire, à savoir :

- Monsieur Marcel LAROSE,
- Monsieur Albert SERVAN,

- Monsieur Roland CARRIER,

Messieurs Michel OGIER et Alain ROUX sont absents et excusés.

Monsieur Jean-Claude TARGE préside la réunion en qualité de Vice-Président.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL

Désignation du Président

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Claude TARGE en qualité de Président du Conseil de surveillance, et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Jean-Claude TARGE remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Désignation du Vice-Président

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean POLYCARPE en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance aux lieu et place de Monsieur Jean-Claude TARGE, et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Le Vice-Président a pour mission de présider les réunions du conseil en cas d'absence du président.

Monsieur Jean POLYCARPE remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE
J.C. TARGE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

**CCI CONSEILS - COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE, DE
CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966**

au capital de F. 9 936 100

Siège Social : 2 bis rue Tête d'Or 69006 LYON

398 384 198 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

DU 29 septembre 2000

L'an deux mil,

Le 29 septembre,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société CCI CONSEILS - COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE, DE CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 9 936 100 francs, divisé en 99 361 actions de 100 francs chacune, dont le siège est 2 bis rue Tête d'Or, 69006 LYON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 14 septembre 2000 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marcel LAROSE, en sa qualité de Président du Directoire.

Sont appelés comme scrutateurs : *Robert CARRON*
Michel PITOT

Est désigné comme secrétaire : *Stou. Michel REY*

Monsieur Jacques CHARPIN, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 septembre 2000.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 99358 actions sur les 99 361 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Directoire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Directoire,
- Nomination de membres du Conseil de surveillance en remplacement de membres démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur René BERANGER, demeurant 9 Rue de la République 42000 SAINT ETIENNE, en remplacement de Monsieur Gérard DRAPIER, membre du Conseil de surveillance démissionnaire.

En conséquence, Monsieur René BERANGER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Jean POLYCARPE, demeurant 34 Rue du Bon Pasteur 69001 LYON, en remplacement de Monsieur Michel BRUYAS, membre du Conseil de surveillance démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Jean POLYCARPE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
PAR LE PRESIDENT DU
DIRECTOIRE
M. LAROSE

A handwritten signature in black ink, consisting of a small 'J' followed by several vertical strokes and a horizontal stroke at the bottom, resembling the name 'Larose'.